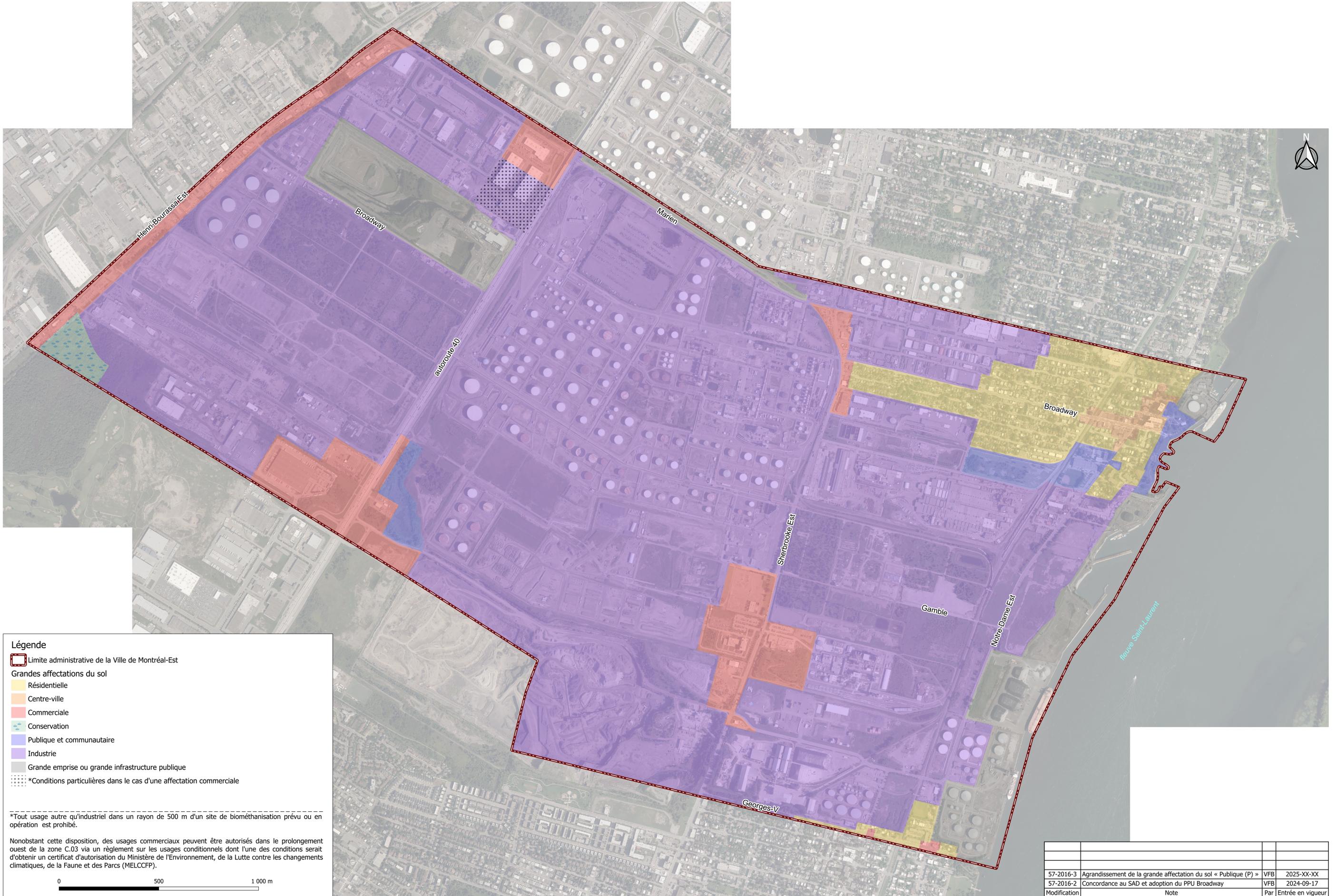


Annexe A

Carte 12 : Grandes affectations du sol



Légende

Limite administrative de la Ville de Montréal-Est

Grandes affectations du sol

- Résidentielle
- Centre-ville
- Commerciale
- Conservation
- Publique et communautaire
- Industrie
- Grande emprise ou grande infrastructure publique
- *Conditions particulières dans le cas d'une affectation commerciale

*Tout usage autre qu'industriel dans un rayon de 500 m d'un site de biométhanisation prévu ou en opération est prohibé.

Nonobstant cette disposition, des usages commerciaux peuvent être autorisés dans le prolongement ouest de la zone C.03 via un règlement sur les usages conditionnels dont l'une des conditions serait d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

0 500 1 000 m

57-2016-3	Agrandissement de la grande affectation du sol « Publique (P) »	VFB	2025-XX-XX
57-2016-2	Concordance au SAD et adoption du PPU Broadway	VFB	2024-09-17
Modification	Note	Par	Entrée en vigueur